

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 28	Séance du 29 juin 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026	
Delib20260807	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie



Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260807
OBJET : Tarifs de l'Accueil de Loisirs

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026, pour l'accueil de loisirs.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée sans repas	10.77 €	9.57 €	8.38 €	7.18 €	5.99 €
Journée avec repas	16.30 €	15.10 €	13.91 €	12.71 €	11.52 €
Journée Panier Repas(PAI)	11.77 €	10.57 €	9.38 €	8.18 €	6.99 €
Demi-journée sans repas	5.92 €	5.26 €	4.61 €	3.95 €	3.29 €
Demi-journée avec repas	11.45 €	10.79 €	10.14 €	9.48 €	8.82 €
Demi-journée Panier Repas	6.92 €	6.26 €	5.61 €	4.95 €	4.29 €
Journée camping	32.60 €	30.20 €	27.82 €	25.41 €	23.03 €

Exécutoire le 29/07/2026

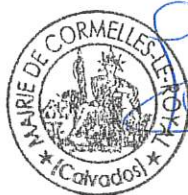
TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES NON CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Journée sans repas	14.00 €	12.44 €	10.89 €	9.33 €	7.78 €
Journée avec repas	21.19 €	19.63 €	18.08 €	16.52 €	14.97 €
Journée panier repas	15.30 €	13.74 €	12.19 €	10.63 €	9.08 €
Demi-journée sans repas	7.70 €	6.84 €	5.99 €	5.13 €	4.28 €
Demi-journée avec repas	14.89 €	14.03 €	13.18 €	12.32 €	11.47 €
Demi-journée panier repas	9.00 €	8.14 €	7.29 €	6.43 €	5.58 €
Journée camping	42.38 €	39.26 €	36.16 €	33.04 €	29.94 €

Pour toute annulation effectuée dans les quinze jours précédant le début du séjour, le montant du séjour est intégralement dû.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN